

Le 30 septembre 2019

**Par SDÉ, courriel et poste**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : [Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca](mailto:Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca)

**OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité relative au  
fonctionnement des relais pendant les oscillations de puissance  
stables**  
**Votre dossier : R-4082-2019 / Notre référence : R056854 JOT**

---

Chère consoeur,

Le Coordonnateur informe la Régie qu'il a donné suite à la lettre du 30 août de la Régie au dossier mentionné en objet et qu'il a ainsi communiqué avec les entités visées par la norme PRC-026-2 afin d'obtenir plus d'information sur l'impact qu'aurait l'adoption de cette norme.

Le Coordonnateur a obtenu les informations demandées de la part des deux entités visées, à savoir RTA et HQT et dépose les documents fournis par ces entités à la pièce **HQCF-3, document 1**. Il dépose également une liste de pièces révisée.

L'entité RTA a soumis une estimation significative de l'impact de l'adoption de la norme PRC-026-2. Le Coordonnateur entend communiquer avec l'entité afin de mieux comprendre cette estimation. Il prévoit un délai d'environ 30 jours, après quoi il déposera, au besoin, une mise à jour de son évaluation de l'impact à la Régie.

Veuillez recevoir, chère consoeur, nos cordiales salutations.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**

JOT/jl  
p.j.